1303. — MERCREDI et JEUDI.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

6 et 7 FÉVRIER 1839.

Le Censeur donne les nouvelles **24 heures avant** les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2me.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1er, et chez Destrilhes aîné, libraire, rue de Gaillon, 13.

PRIX : 16 francs pour 3 mois ; 32 francs pour 6 mois ; 64 francs pour l'année. Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 6.
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL
6 heur. du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	4 d au-dessus	80 deg.	27 pou 10 lign.	Sud.	Brouil.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch	Phases.	Age.
7 h. 17 m	0 h 14m.21	5 h. 10 m.	Pleine lune.	23

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 6 février 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

On s'attendait à une de ces mesures de colère et d'irréflexion au moyen desquelles on croit sortir d'embarras, et qui n'aboutissent qu'à faire gagner du temps pour ramener devant les mêmes difficultés. L'entêtement de la couronne à poursuivre le triomphe de sa prérogative était assez évident; sa colère à l'égard de la prérogative parlementaire se posant pour la première fois avec netteté face à face avec elle, et lui disputant le terrain, s'était assez manifestée; les familiers du château, dépositaires de ses pensées secrètes, avaient fait entendre assez de menaces pour que l'on eût la triste conviction qu'elle ne céderait pas. On s'attendait à la dissolution et cependant cette mesure a jeté l'inquiétude partout; l'agitation est dans les esprits, et le pays s'émeut comme à la veille d'une crise prévue et inévitable. Le nom de ministère Polignac est dans toutes les bouches, le nom de Charles X sort de toutes les lèvres; on se reporte malgré soi à dix ans en arrière; on se demande si le choix de nouveaux ministres eût dégradé la couronne, et, en se rappelant que les mauvais conseillers perdent les rois, on se demande quels sont donc ces hommes si persuadés de leur suprématie intellectuelle qu'ils préfèrent jeter le pays dans la perturbation plutôt que de se retirer.

Un carbonaro parjure; un soldat prête-nom; un complaisant du château à peine dégagé de l'intendance de la liste civile; un grand-maître devenu ridicule à l'Université; un marin qui a assez d'esprit pour s'effacer; deux autres hommes flottant suivant les circonstances, n'osant pas faire ce qu'ils croient bon et condamnés à faire ce qu'ils désapprouvent; et enfin planant sur eux, comme président, M. Molé; le flatteur qui, en 1813, alors que la fortune de la France commençait à décroître, que le pays pleurait une magnifique armée ensevelie dans les neiges de la Russie, osait, à la tribune du corps législatif, faire un pompeux étalage de la splendeur de la France, vanter les merveilles de notre prospérité et en rapporter la gloire à un seul homme! Celui qui ne craignit pas de justifier la mesure qui privait le corps législatif du droit de nommer son président; le courtisan qui durant les Cent-Jours niait que Napoléon eût été appelé par le vœu et le choix du peuple, et voulait attribuer sa royauté au droit divin! Voilà quels sont les hommes qui apportent aujourd'hui une violente perturbation dans la marche des affaires, qui sèment partout des alarmes fatales, détruisent d'un mot la sécurité du commerce et le condamnent à la ruine en lui ôtant la confiance, sa première condition.

Le mal qu'ils font au pays par cette fatale mesure est immense; ils ne reculent pas devant la crainte d'arrêter une prospérité qui n'est pas leur ouvrage, pour laquelle ils n'ont rien fait. Les efforts du pays pour regagner en splendeur et en bien-être ce que de fâcheuses crises lui ont fait perdre, ils les annihilent, ils les paralysent; leurs intérêts ne sont pas ceux de la France qu'ils jettent violemment dans de longs embarras; ils n'ont d'autre mobile que leur ambition. Quelle que soit l'issue de la lutte qui s'engage; que le pays renvoie devant le ministère les mêmes députés coalisés pour son renversement, ou que les promesses, les flatteries, les séductions, la clé d'or enfin gagnent des consciences et obtiennent le triomphe du pouvoir, ils n'échapperont pas au juste reproche d'avoir sacrifié sa sécurité à leur ambition, d'avoir joué la prospérité de la France pour conserver leurs portefeuilles. Par eux, en effet, se trouvent ajournées les lois dont le pays attend impatiemment la présentation, car elles doivent satisfaire à d'impérieux besoins. La loi sur les sucres, à laquelle se lient si intimement les intérêts de la marine marchande, du commerce extérieur, de l'agriculture, et qui devait modifier une législation nouvelle dont l'application soulève déjà de graves questions et éprouve des embarras.

La loi sur les chemins de fer, dont la première discussion entraîna la chambre dans une faute qu'elle doit avoir hâte de réparer, pour ne pas laisser la France, ce pays de la civilisation, en arrière des nations voisines, au dessous même de la Belgique; loi qui doit enfin doter le pays de ces grandes artères de la civilisation, destinées à porter la vie et le mouvement dans toutes ses parties, à précipiter l'asséchement des marais, l'exploitation des bois, le défrichement des landes; la loi sur la conversion des rentes, sage produit de l'initiative parlementaire que le château repousse par de misérables considérations, et qui, en faisant baisser le prix des capitaux, doit favoriser le commerce, l'agriculture, leur donner une impulsion nouvelle et porter un premier coup à l'usure, cette plaie de l'une et de l'autre. Voilà les lois impatiemment attendues, les lois importantes, indispensables, que la dissolution de la chambre ajourne sans qu'on puisse prévoir à quelle époque le conflit qui va naître des circonstances actuelles en permettra la discussion. Voilà pourquoi le pays s'émeut et condamne. L'opinion que nous défendons ne peut que gagner dans des élections générales quelques représentants de plus; telle est du moins notre conviction appuyée sur les manifestations qui ont lieu de toutes parts; et cependant, faisant taire les intérêts immédiats de notre politique, nous condamnons hautement une mesure que nous regardons comme funeste.

En laissant aux ministres la juste part qu'ils ont dans un acte si généralement improuvé, il ne faut pas toutefois l'attribuer à eux seuls. Sans doute leur ambition personnelle y est pour beaucoup; ils ont pu quelque peu égarer la couronne en confondant ses intérêts aux leurs, en lui persuadant qu'ils étaient irrévocablement liés; mais si l'on se reporte vers la pensée constante qui dirige les affaires de la France depuis huit ans; si on la suit dans tous ses actes, dans toutes les manifestations où elle apparaît dominante et souveraine; si l'on se souvient que le ministère du 15 avril lui-même ne fut qu'un moyen nouveau de soutenir un système qui s'usait et des prétentions compromises, on reconnaîtra que les satellites n'ont fait que tournoyer autour de l'astre; que les ministres ont passé comme des ombres, mais que la main qui les suspendait par un fil, que la pensée qui les menait est restée constamment la même.

Les ministres, en dissolvant la chambre, ne sont pas sortis de la limite rigoureuse que leur trace la constitution. La couronne avait le droit de préférer ses conseillers aux représentants du pays; elle a usé de son droit. Elle ne l'a pas fait pour conserver autour d'elle des hommes qui lui avaient donné des gages de dévoûment; la couronne se soucie peu des hommes, elle en a assez usés depuis huit ans, et tous lui avaient donné les mêmes gages. C'est pour elle seule qu'elle a agi. Mais il y a pour les rois comme pour les peuples des moments de crise où l'usage d'un droit même incontesté est une faute, et nous sommes dans un de ces moments. Il arrive des jours où il faut céder et non se raidir. Rien n'est éternel; l'élément démocratique s'élève et grandit, non par la violence, mais par les mœurs; il faut le reconnaître, céder, lui donner droit de bourgeoisie, car les pensées d'aujourd'hui ne sont pas plus immuables que les volontés d'autrefois. K.

Le ministère du 15 avril est disposé à mettre en œuvre tous les moyens qui pourront lui assurer la majorité dans les colléges électoraux. On assure que, dans ce but et pour se concilier les suffrages des arrondissements qui ont pour chefs-lieux des ports de mer, il va prononcer, *par ordonnance*, le dégrèvement des sucres coloniaux. Ce dégrèvement serait de 15 f., et on promettrait de porter ce chiffre à 25 f. si les électeurs consentaient à ne pas contrarier les projets et les espérances du ministère.

Nous ne voulons nous prononcer ici ni pour ni contre le dégrèvement des sucres coloniaux; mais nous croyons que si ce dégrèvement était prononcé en ce moment par voie d'ordonnance royale, ce serait un commencement de corruption électorale contre lequel la presse ne saurait protester trop énergiquement.

Des électeurs influents de la capitale, appartenant aux douze arrondissements, viennent de se constituer en comité. Ce comité se mettra en rapport avec les comités des départements. Il a formé ses bureaux de la manière suivante :

Président, M. Hippolyte Carnot.
Vice-président, M. David, membre de l'Institut.
Secrétaires, MM. Corne, Delestre, Hingray et Péan.
Trésorier, M. Goudechaux, banquier, rue de Vendôme, 9.

L'action de ce comité ne pourra être que très-salutaire et très-morale. Elle fortifiera l'impulsion vigoureuse donnée au mouvement électoral par la coalition parlementaire, et elle lui assurera un certain caractère d'impartialité et de désintéressement qui lui aurait manqué si des *candidats* seulement avaient présidé au grand mouvement de la réélection. Il est bon qu'à côté des comités de candidats s'organisent des comités de juges; la conscience du pays en sera plus rassurée et plus satisfaite, quand elle aura à se prononcer sur le mérite des hommes qui vont briguer les suffrages de l'opinion publique.

Le gouvernement a vu s'éloigner de lui, depuis huit ans, tous ses amis, même les plus modérés. Remarquez la progression.

A la fin de 1830, on se débarrassa de M. Dupont (de l'Eure); en 1831, de M. Laffitte; en 1835, de M. Thiers; en 1836, de M. Guizot, et aujourd'hui on en est venu au point de s'aliéner même M. Ganneron et les frères de Casimir Périer! Jugez de la faiblesse d'un système qui n'a pour lui ni l'extrême gauche, ni la gauche, ni la droite, ni le centre gauche, ni même le centre droit de M. Guizot.

Nous trouvons dans le *Journal général de France* des révélations qui ne sont pas sans importance.

« Jusqu'au ministère du 15 avril, dit ce journal, la presse subventionnée des départements avait joui d'une certaine

---

La Folle d'Hostende.

Il y a deux ans, par une soirée d'hiver, à la fin de février, dans une des plus humbles maisons qui avoisinent le port d'Ostende, un homme et une femme, pour commencer comme les vieux contes, étaient assis tristement auprès d'une table qui aurait dû porter à cette heure un morceau de jambon et un pot de bière, car c'était l'heure du souper. La table était vide; la chambre était sans feu. Un enfant nouveau-né du récent mariage des deux époux grelottait dans son berceau, qu'un morceau de voile protégeait mal contre la bise qui s'engouffrait par plusieurs endroits de la fenêtre. L'homme, un de ces êtres rivés à la chaîne de l'indigence par la naissance même, un de ces êtres condamnés fatalement au travail perpétuel, qu'ils rament ou qu'ils labourent, sur l'Océan ou sur le sol, un de ces êtres qui ne se reposent et ne *s'alitent*, comme dit Montaigne, que pour mourir, un pauvre matelot pêcheur enfin, se levait de temps en temps, allait à la fenêtre examiner l'état du ciel, puis revenait s'asseoir à sa place avec tous les signes du désespoir. La femme, jeune et belle encore, malgré la délétère pauvreté, promenait ses regards inquiets de son mari à son enfant, et quand ses yeux rencontraient ceux de l'homme, elle s'efforçait de sourire, comme si elle eût voulu lui dérober la souffrance qu'elle éprouvait, et lui inspirer l'espérance qu'elle ne sentait pas.

— Il faut pourtant que je parte! disait le pauvre pêcheur, et le vent ne change pas; il fait un temps à culbuter un vaisseau amiral.

— Attends encore, répondit la femme.

— Mais il n'y a plus de pain pour toi.

— Je n'ai pas faim, reprit-elle avec une douloureuse assurance.

— Et notre enfant?

— Oh! il manquera moins que nous... Et elle montra orgueilleusement, la pauvre mère, un sein déjà flétri par le besoin.

L'homme n'osa plus dire alors : « Et moi... » Il se résigna et attendit.

En ce moment un grand coup faillit enfoncer la porte de leur modeste chaumière, un coup insolent comme en frappe un créancier à la porte de son débiteur.

— Qui va là? s'écria la femme en tressaillant.

L'enfant fut réveillé en sursaut et fit entendre des gémissements occasionnés par la faim.

— C'est la main du propriétaire, dit l'homme; il n'y a que le maître inexorable qui s'annonce ainsi... Il vient nous rappeler que le terme du loyer expire dans trois jours... Et le matelot alla ouvrir.

En effet, c'était le propriétaire, un propriétaire comme il y en a malheureusement beaucoup, un de ces barons du pignon sur rue et du bien au soleil, qui ont remplacé la féodalité du fer par la féodalité de l'or, et qui sont aussi impitoyables pour les pauvres qu'autrefois les nobles pour les manants. Celui qui entrait était un demi-siècle bien et dûment empaqueté dans une bonne double étoffe de laine, ayant les mains gantées de fourrures et les pieds bien sains dans des chaussures moitié cuivre, moitié bois, qui tenaient du soulier pour la souplesse et du sabot pour l'humidité; maître gros et gras, réjoui de toutes les peines de ses fermiers, rebondi de toute leur maigreur, ayant dîné de leur abstinence, porteur d'un ventre qui envahissait la poitrine comme si les boyaux ne voulaient plus laisser là de place pour le cœur, ayant au-dessous de cette masse informe des breloques d'or bien lourdes à sa montre, une tabatière d'argent toute pleine dans ses mains, qu'il ouvrait à chaque instant, pour en tirer des aliments *nasals*, du coton dans les oreilles, le geste brusque, le nez rouge et le verbe haut, un propriétaire enfin au grand complet.

— Parbleu! leur dit-il en entrant, je viens voir si vous songez cette fois à me payer plus exactement qu'à l'ordinaire. Vous me faites toujours attendre ma redevance, sous prétexte que vous en oubliez toujours la date. Cette année donc, il n'y aura plus de retard; je vous préviens que votre loyer échoit après-demain; vous voilà avertis d'avance : tâchez de vous en souvenir.

— Ah! monsieur, répondit la femme, nous ne pourrons vous payer au jour dit. Nous n'avons point d'argent et point d'ouvrage. Tenez, voyez quel temps il fait!

— Ça ne me regarde pas, répliqua le propriétaire.

— Mais, Monsieur, ajouta timidement le matelot, donnez-nous au moins une semaine, que j'aie le temps d'aller à la pêche. Je voulais partir il y a trois jours précisément pour gagner de quoi vous payer... Mais depuis trois jours la mer n'est pas tenable et la tempête augmente d'heure en heure. Voyez.

En effet, la mer était si agitée, qu'elle vomissait son écume jusque dans la cabane du pauvre pêcheur.

Et comme il vit pleurer la femme, il voulut bien condescendre à leur donner les raisons de son inflexibilité. Il fallait prendre vos précautions, ajouta-t-il paternellement, il ne fallait pas attendre la tempête... Vous êtes des fainéants ou des prodigues... Il fallait travailler quand vous le pouviez et économiser dans l'année pour me payer.

— Mais, Monsieur, répondit le locataire, vous savez que nous travaillons autant que nous pouvons, et que nous vivons au jour le jour; que le produit des labeurs de la semaine est dévoré par les besoins de la semaine même; je revenais de la pêche dont le produit a payé mon boulanger, le jour même que je devais y retourner pour acquitter mon loyer.

— Ça ne me regarde pas! de l'argent ou congé! Voilà mon *ultimatum*, s'écria le propriétaire.

Et il sortit furieux, appelant ces pauvres gens des mauvais sujets, des paresseux, des ivrognes, des misérables, qui n'étaient bons qu'à manger tout, à faire des enfants comme des brutes et à mourir à l'hôpital. Et il s'en alla ainsi, hoquetant de colère, digérer son dîner en humant quelques verres de liqueurs à l'estaminet voisin.

Alors ce fut dans la maison du pauvre pêcheur une scène de désolation qu'il faut renoncer à peindre.

Le pauvre homme se leva, embrassa bravement sa femme et son petit enfant, et se disposa, sans plus attendre, à tenter la mer, cette mer si terrible, que la faim de sa femme et de son enfant, que le cri de ses propres entrailles n'avaient pu le forcer à braver; il allait donc y pêcher son terme, il allait jouer avec elle sa vie contre son loyer, il allait labourer l'abîme pour la moisson du maître. En vain sa pauvre femme voulait le retenir de ses deux bras... il lui répondit toujours : « Il n'y a pas de mauvais temps pour les huissiers... qu'il pleuve, qu'il vente et qu'il tonne, l'échéance arrive et avec elle les sommations... Il faut partir!... »

liberté. Pourvu qu'elle soutint le gouvernement en termes généraux, on se tenait pour satisfait, et jamais on ne lui avait imposé le devoir pénible d'attaquer personnellement les hommes qu'elle avait loués à une époque précédente, ou dont le cours des événements pouvait l'exposer à faire l'éloge plus tard. Aujourd'hui la presse subventionnée des départements reçoit du ministère de l'intérieur des articles tout faits, qu'on lui donne l'ordre d'insérer littéralement et qui sont pleins d'injures pour tous ceux qui combattent le ministère. Quelquefois pourtant on a rencontré, de la part des propriétaires de certains journaux, quelque résistance; mais comme ces propriétaires sont en général imprimeurs et chargés des impressions de la préfecture, on leur a forcé la main en menaçant de les priver de ce qui les fait vivre. Nous en connaissons plusieurs exemples que nous pourrons citer lors de la grande conquête parlementaire que prépare l'opposition, mais que nous tairons aujourd'hui de peur de ruiner et de compromettre d'honnêtes pères de famille.

» N'est-ce pas là une conduite indigne, et s'est-il fait rien de pire sous la Restauration? Nous ne craignons pas de le dire, jamais, depuis 1815, la corruption sous toutes les formes n'a été aussi scandaleuse qu'aujourd'hui. »

MM. Odilon Barrot, Thiers et Guizot se proposent de publier, sous peu de jours, des lettres à leurs commettants, où chacun d'eux expliquera, du point de vue particulier à ses opinions, la situation et les principes qu'ils ont travaillé de concert à établir. La chambre n'a pas adopté le dernier paragraphe de l'adresse; la question va se poser maintenant dans les 459 colléges, question de vie ou de mort pour le gouvernement représentatif.

Voici, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, les noms des membres des comités formés par les réunions Barrot, Ganneron et Joseph Périer.

COMITÉ DE LA RÉUNION BARROT.

Tous les noms des membres qui doivent composer ce comité n'étaient pas encore arrêtés ce soir. Ne voulant pas publier de liste incomplète, nous attendrons à demain pour faire connaître ceux des députés sur lesquels se sera fixé le choix de leurs collègues.

COMITÉ DE LA RÉUNION GANNERON.

MM. Thiers, Berger, Boudet, Caumartin, Mathieu de la Redorte, Cochin, marquis de Dalmatie, Ganneron, Gouin, Muteau, Sapey.

COMITÉ DE LA RÉUNION JOSEPH PÉRIER.

MM. Guizot, Persil, Duchâtel, Joseph Périer, de Rémusat, Raguet-Lépine, comte Jaubert, Duvergier de Hauranne.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

PUBLICATION ET MISE EN RECOUVREMENT

Des rôles des quatre contributions directes pour 1839.

Nous maire de la ville de Lyon,

Donnons avis

Que les rôles des contributions foncière, portes et fenêtres, mobilière et patentes de la ville de Lyon pour l'année 1839, ont été remis à MM. les receveurs des cinq arrondissements de cette ville, à l'effet d'en opérer le recouvrement.

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des taxes qui leur sont ouvertes à ces rôles, dans les termes et aux époques que la loi détermine.

Ils sont prévenus que ceux qui auraient des réclamations à présenter doivent rédiger leur demande sur papier timbré (à l'exception de ceux dont les taxes seraient au-dessous de 30 fr.), et produire à l'appui leur feuille d'avertissement et la quittance des termes échus. Ces réclamations doivent être faites dans le délai de trois mois, et adressées à M. le préfet du département; néanmoins les contribuables qui auraient des renseignements à demander pourront se présenter au bureau des contributions, à la mairie, tous les jours non fériés, de 9 à 4 heures.

A la forme desdits rôles, le contingent assigné à la ville de Lyon, en principal et en centimes additionnels de la contribution des portes et fenêtres, se trouve réparti sur les portes et fenêtres imposables, c'est-à-dire celles donnant sur les rues, cours et jardins.

Sont exemptes de l'impôt les portes sur le palier et celles donnant dans les allées.

La répartition est fixée ainsi qu'il suit, savoir :

Pour l'intérieur de la ville.

Pour chaque porte-cochère et charretière,	22 f.	35 c.	
Pour chaque ouverture de première classe, comprenant les rez-de-chaussée, entresol, premier et deuxième étages,	2	13	991/1,000
Pour chaque ouverture de seconde classe, comprenant celles du troisième étage et au-dessus,	»	89	163/1,000

En dehors de la ligne de l'octroi.

Pour chaque porte-cochère et charretière,	4	16	
Pour chaque porte et fenêtre,	»	89	163/1,000

Les bureaux de perception son établis :

Ceux du 1er arrondissement dit du Jardin-des-Plantes, M. Jame, receveur, place de la Miséricorde.

Ceux du 2e arrondissement dit de Louis-le-Grand, M. Lafabrègue, receveur, rue des Marronniers, no 10.

Ceux du 3e arrondissement dit de l'Hôtel-de-Ville, M. Jacquier, receveur, rue Lafont, no 6.

Ceux du 4e arrondissement dit de la Halle-aux-Blés, M. Mazerat, receveur, rue de la Préfecture, no 3.

Ceux du 5e arrondissement dit de la Métropole, M. Gaillard, receveur, rue de l'Archevêché, no 5.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 2 février 1839.

Le maire de la ville de Lyon,
C. MARTIN.

Paris, 4 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La nouvelle de la dissolution commence à circuler dans les départements, où elle a produit la plus forte impression. Peu de journaux se hasardent à appuyer cette mesure, et déjà on paraît s'occuper de tous côtés des préparatifs pour les prochaines élections. Le ministère s'est abstenu d'envoyer l'ordonnance de dissolution par le télégraphe; les mauvaises nouvelles arrivent toujours trop tôt; mais la plupart des préfets étaient déjà prévenus, et ce qui le prouve, c'est qu'ils ont commencé certaines visites préparatoires à des électeurs qu'ils n'avaient pas été voir depuis deux ans. Le ministère a voulu rapprocher le plus possible la convocation des colléges électoraux, afin que la coalition n'eût pas le temps nécessaire pour organiser des moyens d'influence.

— Les visites continuent à être fort nombreuses chez M. le maréchal Soult. On remarque surtout qu'il a de fréquentes conférences avec M. Thiers. On prétend que M. le maréchal doit partir ces jours-ci pour retourner dans ses propriétés du Tarn.

—Des visites ont été faites ce matin par des commissaires de police chez un grand nombre d'armuriers et de marchands d'armes de la capitale, afin de connaître au juste la quantité d'instruments de guerre qui se trouvent dans leurs magasins.

— Le comité des ministres se réunit plusieurs fois par jour depuis que la dissolution est prononcée, et chaque fois il est présidé par Louis-Philippe.

— Un journal, organe du tiers-parti, assure que la dissolution de la chambre a été résolue après une sorte de conseil privé tenu à l'hôtel des affaires étrangères entre MM. Molé, Bertin de Vaux et Emile de Girardin. Le représentant du *Journal des Débats* trouvait la dissolution aussi imprudente que dangereuse; mais le représentant de la *Presse* ayant répondu des colléges électoraux, cette considération décida M. le comte Molé. M. Emile de Girardin consulté pour une mesure aussi grave que la dissolution! Quelle garantie pour la France!

— La réunion Jacqueminot n'a pas voulu rester en arrière des autres réunions qui se sont instituées pour diriger le mouvement électoral qui se prépare; elle a aussi constitué son comité qui s'est réuni hier, et a nommé pour président M. le général Jacqueminot, en ce moment en voyage, et pour secrétaire M. Locquet, l'un des membres les plus incapables de la dernière législature.

Les journaux ministériels qui annoncent cette constitution ajoutent qu'il sera subvenu aux frais par la souscription votée à l'unanimité dans la dernière réunion des 221.

Nous voudrions bien être assurés que cette souscription suffira à couvrir toutes les dépenses que les tentatives de réélection faites en faveur des 221 vont occasionner.

— Le comité de la réunion Barrot s'est complété par l'adjonction de MM. de Tracy, Isambert, Guyet-Desfontaines et Demarçay.

— Des diverses fractions parlementaires opposées au ministère, et qui avaient formé leur comité électoral, une seule ne l'avait pas fait encore: c'est celle qui, par sa composition et ses noms, répond le plus dans la chambre aux idées de nationalité et d'indépendance. On annonce que cette partie de l'opposition qui a de si vives racines dans le pays vient de former aussi son comité. Il se composerait de MM. Laffitte, Arago, Dupont (de l'Eure), Mauguin et le général Subervic.

— On croit que M. Garnier-Pagès, aidé de quelques amis qui appartiennent aux opinions avancées, va organiser une correspondance électorale avec les départements.

— Le corps d'observation qui se réunit sur la frontière du Nord paraît devoir être beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord indiqué. Au lieu de 36,000 hommes, on évalue à plus de 50,000 le nombre des troupes qui sont dirigées de ce côté. On doit ajouter que plusieurs régiments se trouvent à deux ou trois journées de marche, de manière à pouvoir renforcer l'armée en cas d'événement.

— Les congés de semestre qui devaient être accordés pour le mois d'avril ont été révoqués dans tous les régiments.

— Nous ne sommes pas fâchés que ce soit M. de Montalivet lui-même qui nous fournisse l'occasion d'une comparaison entre les derniers temps de la Restauration et l'époque présente. En 1827, le jeune pair écrivait dans une brochure qui avait pour but de stimuler le zèle des électeurs: « N'est-elle pas annoncée (la dissolution) par le changement de préfets qui enrichit certaines localités des meilleurs facteurs d'élections? Déjà, sans doute, sont prêts à monter à cheval ces courriers à circulaires qui, partant du pied de la colonne Vendôme, tournent le dos à la Gloire, et font courir sur toute la surface de la France ce mot d'ordre: *Autriche et Espagne.* »

Après ce chaleureux pathos, M. de Montalivet exhortait les jeunes gens non encore électeurs à presser la lenteur des électeurs des campagnes; puis le futur ministre, celui-là même qui a tant d'horreur des coalitions, écrivait les lignes suivantes : « Un moyen nous est offert; saisissons-le. Il ne sera pas inutile de rapporter ce qui s'est passé à Angoulême. Sur 113 voix qu'avait obtenues l'honorable M. Delalot, il y en avait 53 qui se seraient portées sur l'honorable M. Gellibert, candidat de l'opposition de gauche, si cette dernière, se trouvant en minorité, ne se fût franchement réunie à celle de droite. Il est impossible qu'aux prochaines élections, partout où l'opposition de droite se trouvera à son tour en minorité, elle se montre moins généreuse. Que cet accord patriotique ne se démente pas, que chacun suive le rôle qu'un dénombrement probable lui aura assigné, et le ministère ne pourra mettre en péril rien de ce qui nous est cher. »

— On écrit de Cologne, 28 janvier :

« La Prusse vient d'appeler sous les armes le premier ban de la landwehr. On assure que cette mesure sera suivie de l'appel du deuxième ban, ce qui serait un événement très-grave. »

Le *Handelsblad*, qui publie cette lettre, ajoute que les sujets prussiens qui se trouvent à Amsterdam, et qui appartiennent aux réserves, viennent de recevoir l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs.

— On écrit de La Haye, 31 janvier :

« Aujourd'hui le roi a fait partir pour M. Dectel, ambassadeur à Londres, des dépêches exprimant provisoirement son adhésion à la solution du différend hollando-belge proposée par la conférence de Londres.

» M. Dectel est chargé de faire connaître cette décision aux cinq plénipotentiaires en attendant que l'expédition en soit faite, ce qui ne pourra avoir lieu que dans deux ou trois jours.

» Le roi signale dans cette pièce officielle les nouveaux et énormes sacrifices qu'il fait au maintien de la paix générale, et il finit par déclarer qu'en s'empressant d'ac-

---

Le voilà sorti... Il frappa aux porte des cabanes voisines, et bientôt il eut recruté une demi-douzaine de hardis compagnons que la misère tentait comme lui, qui s'étonnèrent pourtant de son audace, mais qui suivaient l'initiative une fois prise, si périlleuse qu'elle fût, pourvu qu'elle offrît une seule chance de gain contre vingt chances de mort.

Les voilà tous embarqués dans une coquille de noix exagérée qu'on appelle bateau pêcheur, que le maître leur loue pour lutter avec l'Océan, une de ces barques disjointes comme leurs cabanes, et qui font eau comme celles-là font vent. Les voilà poussés par un héroïque scrupule de la conscience, ce seul bien dont les pauvres sont riches, par ce sentiment hyperbolique de la dette, qui étonne fort les banquiers et les négociants faillis, par une fidélité du devoir qui fait affronter pour autrui la mort qu'on redoute pour soi-même.

La pauvre femme était sortie aussi, et suivait des yeux cette plaine qui emportait tout son bonheur. Le bateau fut bientôt loin du port. C'était à l'heure et dans la saison des marées équinoxiales, si hautes et si menaçantes que l'Océan fait craindre la fin du monde, et menace une fois par jour d'engloutir la terre. Les vagues se superposaient avec une violence qu'on eût prise pour de l'animosité. Elles semblaient porter en elles l'esprit de combat, et s'entrechoquaient comme des troupes ennemies, jetant l'écume de leur colère les unes au-dessus des autres jusqu'au ciel. Quand elles se sentirent labourées par le frêle bateau, on eût dit qu'elles oubliaient leurs querelles et qu'elles réunissaient leurs forces pour punir la témérité de l'imprudent qui osait venir les séparer ainsi. Alors elles le prirent en poupe, en proue, aux flancs, de toutes parts, et le pauvre bateau se mit à frémir sur sa quille et à craquer dans ses faibles membrures. Le vent, comme auxiliaire, vint en aide aux flots, et faisant tourner les cordages, il cassa le mât et emporta la voile.

C'était un spectacle terrible que cette guerre des éléments contre ces malheureux, spectacle pour lequel plus d'une de nos jolies maîtresses eût payé bien cher une loge après dîner, mais qui heureusement, était à demi caché à la femme du matelot, par un rideau de vagues épaisses qui ne lui laissait guère que deviner le danger.

Cependant la mer grossissait de plus en plus autour du navire; enfin, une lame plus noire, plus grosse, et plus rapide que toutes les autres, tomba sur le pont comme un linceul sur un cadavre, et l'on entendit peu après le cri de mort de six hommes, au milieu du chant de triomphe que semblaient entonner en chœur les flots et les vents.

Alors, par un de ces hasards qui feraient douter si c'est Dieu qui prononce le *Quos ego*, les flots tombèrent peu à peu, comme satisfaits de cet holocauste humain, et, quelque temps après, la mer se balança doucement, blanche et polie comme une nappe d'argent. Cependant la femme du pêcheur était restée longtemps sur le rivage, jusqu'à ce qu'enfin elle eût perdu des yeux la cime du bateau; puis elle était restée sans savoir, hélas! qu'il avait sombré un peu plus loin, et, le cœur plein d'espérance, à la vue des étoiles qui reparaissaient au ciel, elle attendait le retour de son mari.

Le propriétaire attendait aussi.

Huit jours après, la maison du port portait un écriteau sur lequel on lisait ces mots: *A louer.* Un enfant sans vie, enveloppé d'une serviette, était exposé à la porte, entre un tas de meubles qu'on allait vendre; la mort du locataire n'avait pu donner quittance.

Enfin, une folle était assise sur la jetée du port, à l'endroit même où la femme du pêcheur avait vu le navire pour la dernière fois.

Et chaque jour, à la même heure, cette pauvre femme, seule et désolée, revenait s'asseoir à la même place, malgré la pluie et la brise qui lui cinglaient le visage; la tête découverte pour mieux regarder, fixant ses yeux pleins de larmes au fond de l'horizon, scrutant les flots qui arrivaient au rivage, cherchant enfin dans chacun de leurs sillons une image chérie qu'elle ne trouvait pas; et les vagues qui dansaient devant elle ne lui rendaient rien qu'un bruit sourd qui semblaient l'écho de ses gémissements. Puis, à la première éclaircie du ciel, elle s'en retournait solitairement à sa maison; car la maison, par une vengeance du peuple qui était bien en ce cas celle de Dieu, n'avait été louée par personne. Elle rentrait, disons-nous, et apprêtait tout pour le retour de son mari. Le pain que la charité des voisins lui donnait était servi chaque jour sur sa table; la soupe était trempée pour celui qui ne la mangerait pas : elle attendait celui qui ne devait plus revenir.

D'autres fois, quand cette nouvelle Nina était en face de la mer, s'il venait à passer un navire, alors on la voyait s'animer, ses yeux semblaient chercher son mari parmi les matelots du bord, elle étendait les bras, agitait son mouchoir, jetait sa voix au vent, et suivait le navire à la course jusqu'au bassin, où il abordait. Là elle cherchait son homme parmi les matelots, prenait toujours l'un d'eux pour son époux, et l'emmenait à sa maison. On ne saurait dire l'extrême respect de ces gens de mer pour la pauvre folle, la sainte complaisance qu'ils mettaient à conserver ses illusions, à aller prendre chez elle le souper qu'ils lui payaient.

Cependant, la cour étant venue se baigner à Ostende, on trouva scandaleuse la conduite d'une femme qui prenait tous les jours un mari vivant pour lui tenir lieu d'un mort, et la folle fut enfermée; elle faillit mourir d'une fièvre chaude dans sa prison. Puis, la cour partie, la folle fut relâchée; et le premier jour de sa délivrance, le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'aller s'établir sur la jetée du port, à sa place ordinaire, et de regarder toujours du côté de l'Océan. C'était le soir, la mer était grosse, les nuages menaçants comme le jour de son veuvage... Bientôt elle aperçoit un navire à l'ancre dans la direction même où elle avait cessé de voir celui qui portait jadis son époux... Alors l'hallucination qu'elle éprouvait en face d'un pareil spectacle la saisit plus fortement que jamais... La similitude du péril aggravait encore son illusion chronique. Ses yeux se dilatèrent, sa bouche devint béante, ses mains se jetèrent en avant; mais comme le navire était à l'ancre et immobile et qu'il ne venait point à elle, une crise extrême agita toute cette femme. Elle crut entendre une voix qui l'appelait, voir un spectre qui lui tendait les bras, elle voulait aller à lui. Alors, elle jeta un grand cri, entra dans la mer, et marcha à pas de course dans la direction du bateau. L'heure était avancée, la nuit sombre, le temps mauvais, la plage déserte... elle put donc avancer sans obstacle, marchant toujours jusqu'à ce qu'elle disparut.

On peut voir la maison de la folle à Ostende près le Bat-Hôtel (hôtel des Bains); les garçons de l'hôtel sont habitués à la montrer aux voyageurs... Elle n'est pas encore louée.

(*Traduit de l'anglais.*)

quiescer aux vœux des grandes puissances il y met la condition expresse que celles-ci forceront sur-le-champ la Belgique à exécuter leur décision.

» On a reçu aujourd'hui la nouvelle que le roi de Prusse a appelé sous les armes les *deux* premiers bans de la landwehr des provinces rhénanes. Il paraît que la Prusse veut faire des démonstrations sérieuses. »

— On nous écrit de Bruxelles, 2 février :

« Le général polonais Skrzynecki va être attaché au quartier-général royal, dont il aura le commandement en chef.

» L'agitation qui régnait hier à Bruxelles s'est calmée devant l'attitude digne et noble prise par les représentants de la nation.

» La discussion des propositions de MM. Dumortier et de Mérode a été renvoyée à mercredi prochain pour laisser au gouvernement le temps de se prononcer sur la grave question de la paix ou de la guerre. M. le ministre des affaires étrangères a formellement promis de présenter mercredi les conclusions du gouvernement sur les dernières résolutions de la conférence de Londres.

» Deux réunions patriotiques ont eu lieu hier au soir; l'une chez M. de Mérode, se composant de sénateurs et de députés; l'autre chez M. Ducpétiaux, se composant des membres qui ont fondé la société nationale pour la défense du territoire.

» Depuis quelques jours, les jeunes gens de Bruxelles se font inscrire comme volontaires pour le premier ban de la garde civique. »

—M. de Bastard, dans son rapport à la pairie sur le procès des ministres de Charles X, retrace la situation du pouvoir et celle du pays à cette époque, en termes qu'il n'est pas inutile de rappeler :

En vain, écrivait M. de Bastard le 29 novembre 1830, en vain la chambre, dans une adresse *modèle à la fois de respect et de loyauté*, vint-elle déposer aux pieds du trône les assurances de sa fidélité pour la personne du roi, et les justes appréhensions que lui donnaient les conseillers de la couronne. La couronne fut sourde à cet avertissement, renfermé cependant dans les justes bornes du droit constitutionnel. La chambre *fut ajournée ; chacun en prévit la dissolution.*

Ici, Messieurs, combien a-t-on lieu de s'étonner davantage de l'illusion des ministres! Dès ce jour furent prévues et annoncées ces mesures arbitraires, inconstitutionnelles, ce coup d'état qui donnaient l'espérance à des conseillers, *désormais aveuglés sans retour*, de dompter notre résistance et de nous faire subir le joug des volontés ministérielles.

Comment avait-on pu fermer les yeux aux conséquences inévitables d'une dissolution réprouvée par les citoyens dont il fallait pourtant réclamer les suffrages... ?

Les lois du pays étaient encore respectées. *Il était temps encore;* on pouvait s'arrêter sur le bord de l'abîme, dont malgré soi on devait mesurer toute la profondeur. Aussi, avant de s'engager dans cette route dangereuse de gouverner par ordonnances, on essaya d'obtenir des députés dociles à toutes les exigences du gouvernement. Rien ne serait commode, en effet, pour le pouvoir, comme une chambre flexible et corrompue, qui lui livrerait sans combat les trésors et les libertés des peuples.

Que les électeurs méditent sérieusement ces paroles, et qu'ils jugent s'il appartient à leur dignité de donner à ces espérances, aujourd'hui ressuscitées, la satisfaction que désirait Charles X.

— Voici un fait qui suffit pour caractériser tout ce qu'il y a de faux dans la situation et dans la politique du ministère. Les deux frères de M. Casimir Périer, qui font partie de la coalition, seront repoussés par le mêmes hommes qui se prétendent les successeurs et les continuateurs de leur frère. Quelle inconséquence!

S'il faut en croire le *Constitutionnel*, M. Dupin lui-même serait menacé de l'ostracisme ministériel. Nous nous permettrons de révoquer en doute cette nouvelle qui donnerait à M. Dupin un caractère d'indépendance qu'il n'a jamais eu et qu'il n'aura jamais.

—L'éditeur Pagnerre mettra en vente, sous peu de jours, une biographie des 459 députés que le ministère vient de renvoyer devant les électeurs.

COLONIE D'AFRIQUE.

Il paraît positif maintenant qu'Abd-el-Kader a pris possession d'Aïn-Madi. Le voilà donc établi dans une place forte imprenable pour nous, puisqu'elle est séparée de la province d'Oran par 30 lieues de désert. On peut dire d'un côté que le chef arabe nous laissera occuper sans obstacle une ligne parallèle au rivage à vingt ou vingt-cinq lieues dans l'intérieur, content de régner sur les tribus de l'Atlas, et dès lors la prise d'Aïn-Madi aurait pour nous des résultats avantageux. D'un autre côté, il se peut aussi que l'émir, aveuglé par cette conquête, et ayant, dans tous les cas, un refuge assuré contre nos armées, fasse quelques tentatives pour nous chasser de l'Algérie. Mais nous sommes en mesure pour réprimer de pareilles tentatives.

Nous continuons à publier les documents que le dernier courrier d'Alger nous a apportés.

ORAN, *le 23 janvier.* — Depuis plusieurs jours nous jouissons d'un temps magnifique; la température ressemble à celle du printemps. Le lieutenant-général commandant la province fait de fréquentes visites à tous les postes extérieurs. Ce n'est pas qu'il y ait quelque surprise à craindre, car tout est parfaitement tranquille dans l'intérieur de la province. Notre marché est bien approvisionné de tous les objets nécessaires à la consommation des habitants, l'importation des céréales a pris, à Mostaganem, un développement assez considérable. Malgré la concurrence et l'empressement des acheteurs, les blés sont revenus à un prix raisonnable.

Le bateau à vapeur *le Crocodile* est arrivé d'Alger le 21 avec la correspondance et 168 passagers.

Le 16, un garde-côte espagnol, parti de Malaga le 14, a apporté des dépêches au général commandant la division et au vice-consul d'Espagne. On présume que ces dépêches étaient relatives aux réfugiés d'Alhucema, et qu'elles annonçaient la révolte des déportés de Melilla qui sont restés maîtres de la place, après avoir proclamé don Carlos. Il paraît qu'à Melilla, comme à Alhucema, le commandant de la place laissait aux condamnés une latitude d'action qu'ils ont mise à profit. On avait la mauvaise habitude d'accorder à tous les employés des condamnés pour domestiques, de sorte que le tiers des déportés se trouvait hors de toute surveillance.

Hier, a mouillé en rade de Mers-el-Kibir une chaloupe venant de Melilla. Elle est équipée de huit personnes, et avait à bord deux passagers, don Jose Gomez, prêtre, et André Bustamente, officier en retraite. Ces messieurs viennent remplir une mission auprès du général. Cette chaloupe a été mise provisoirement en quarantaine. Nous avons appris par cette voie que depuis le 21 décembre, jour où la révolte a eu lieu, un brick de guerre anglais se trouve devant Melilla, cherchant à négocier avec les nouveaux chefs de cette place. D'un autre côté, les Marocains ont proposé à ces derniers de les mettre en relation avec leur sultan; mais les carlistes ne veulent pour protecteurs ni de l'Angleterre ni du Maroc. Ils demandent avec instance qu'on leur accorde des facilités pour se rendre auprès de leur roi. Melilla a des vivres pour quatre mois, et les Marocains lui fournissent les provisions nécessaires à la consommation journalière.

La garnison de l'île Rachgoun n'a pas communiqué depuis deux mois avec les Arabes de la Tafna. Il est heureux que les fortes pluies aient rempli les citernes de l'île. Les indigènes de la plage ont bien tort de montrer des dispositions peu bienveillantes à l'égard de nos troupes qui leur faisaient gagner de l'argent.

L'administration civile d'Oran manque toujours de fonds; tout périclite dans ce qui en dépend depuis sept ans. Depuis trois mois la tour du Phare est achevée; on s'attend à y voir un feu pour cet hiver, mais on l'attend encore de Paris.

Les rues d'Oran, et principalement le quai, ne sont plus praticables dès qu'il pleut. Cependant, on a reconnu la nécessité d'avoir un bon quai, car, le port étant à Mers-el-Kibir, il y a des dépenses à faire pour le charroi des marchandises. Lorsque le temps est mauvais, on ne peut rien débarquer ici, et les denrées s'avarient à bord des navires.

La centralisation, si utile à l'unité gouvernementale, devient un fléau lorsqu'on l'applique aux villes, et spécialement lorsqu'elle s'exerce au profit d'une ville chef-lieu. Oran se trouve dans cette position à l'égard d'Alger. Les revenus de notre ville, sagement administrés et employés à ses besoins, pourvoiraient, ou à peu près, à tout; mais une partie des recettes municipales est versée à Alger. Le mal qui résulte de cet état de choses s'accroît chaque jour. (*Toulonnais.*)

OPINION DES JOURNAUX SUR LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

Le journal *le Commerce* insiste avec beaucoup de raison sur les conséquences si fâcheuses de la dissolution pour l'industrie. Voici comment il s'exprime :

« La dissolution! n'est-ce rien pour le mouvement de Paris, pour les petites industries, pour les boutiques? N'est-ce rien que de venir semer l'hésitation et l'alarme au moment où les fêtes parisiennes sont le plus animées, c'est-à-dire au moment que les mille industries, les mille professions alimentées par elles considèrent comme la saison de leur récolte? Ne sera-ce rien que ce temps d'arrêt imprimé à une foule de consommations, au moment de leur plus grande activité! Qu'on ne s'y trompe pas, la réunion des chambres est un des grands moteurs de l'activité, de la circulation dans la vie parisienne. A-t-on bien réfléchi à tout ce que pouvait avoir de fâcheux pour la population marchande et ouvrière la dispersion subite de ce foyer de consommation, députés, solliciteurs, étrangers qu'attire la curiosité ou l'intérêt des débats politiques, et enfin cette classe riche qui passe l'hiver à Paris, et que la grande affaire électorale va rappeler dans les départements?

» Et dans quelles conjonctures le petit commerce de Paris va-t-il avoir à subir cette suspension instantanée? lorsque le gouvernement, parlant de retirer à la banque les 160 millions qu'il y avait déposés, force cet établissement à rétrécir presque inopinément ses escomptes, et que le contre-coup oblige la caisse Laffitte à la même mesure. Est-ce là de l'habileté, de la prudence? est-ce seulement un esprit de conduite vulgaire? Comment s'arrange-t-on pour jeter ainsi les fortunes et le crédit privés dans ce pêle-mêle de crises et d'embarras qui les assaillissent à la fois? Est-il permis de compromettre avec tant d'imprévoyance les intérêts et la sécurité du travail? »

— S'il faut en croire la presse ministérielle, les électeurs sont appelés, non pas à se prononcer entre deux partis parlementaires, mais à sauver la prérogative royale, mise en péril par la chambre des députés. « Par la dissolution, dit le *Journal des Débats*, le roi demande au pays de s'allier avec lui contre la minorité pour la défense des principes qu'elle a si outrageusement méconnus. Par la dissolution, le roi appelle la France au secours de la majorité législative. »

Voilà donc la royauté mise à découvert devant les colléges électoraux, comme elle l'a été devant la chambre. Ce n'est pas le ministère qui est en jeu, c'est le roi. On veut que les électeurs s'allient avec le roi; en sorte que, s'ils s'alliaient avec l'opposition, c'est le roi qui serait vaincu. Nous ne pensons pas que le principe de la responsabilité ministérielle ait été aussi ouvertement méconnu devant les électeurs depuis l'époque de la Restauration où l'autorité briguait pour les candidats *du roi.* (*Idem.*)

— Ce qui est constant, c'est que, pour arriver avec une sorte de prétexte à la dissolution, le cabinet, trompant même ses défenseurs, a passé par tous les détours de la ruse et de l'hypocrisie; c'est que, pour la justifier, il a recours encore à présent à la calomnie et au mensonge; c'est que, pour en tirer parti, il compte sur l'habileté de main dont il a déjà fait preuve dans une autre occasion, et qui doit prochainement enfanter des prodiges.

Et ce sont de pareils hommes, n'ayant d'appui qu'une presse salariée et sans pudeur, de mérite que leur abaissement, de moyens que la corruption; ce sont eux, gardiens infidèles de l'honneur national, couronnés d'humiliations, convaincus aux yeux de tous de mauvaise foi et de rouerie, qui ont la hardiesse de renouveler chaque jour, contre les chefs de l'opposition, des accusations aussi absurdes que grossières, et les insinuations les plus offensantes! (*Siècle.*)

— On lit dans le *Courrier français :*

L'opposition n'a que la force morale, pour organiser une résistance qui doit triompher si elle est comprise, qui échouera si le pays se refuse à l'évidence, ou s'il manque d'énergie. Elle ne peut employer, auprès des électeurs, ni ces promesses qui séduisent tant d'intérêts, ni l'intimidation qui retient tant d'esprits faibles ou irrésolus. Une dernière chance d'infériorité tient à l'isolement dans lequel vivent les opinions et les individus. Cet isolement est le premier obstacle que nous ayons à lever. Il est temps que les opinions s'associent dans le pays, comme elles se sont associées dans la chambre; que les députés, les écrivains, les électeurs, les citoyens, que tous ceux qui aiment et qui veulent le gouvernement représentatif, marchent ensemble sous le drapeau d'une immense coalition.

L'opposition se compose de plusieurs nuances. Chaque réunion se propose d'établir un comité central à Paris pour surveiller le mouvement électoral. Mais ce serait faire peu, si chaque arrondissement n'avait son comité, son centre d'action. L'opinion de la capitale est beaucoup en France; mais elle n'est pas tout. Les renseignements sur les hommes et sur les choses, le choix des candidats, la propagation des idées, rien de tout cela ne peut s'obtenir que par une action constante de Paris sur les départements, et par une réaction perpétuelle des départements sur Paris.

Deux cent treize députés forment le noyau de la phalange constitutionnelle qui doit sortir des prochaines élections. Que chacun d'eux, retiré au milieu de ses commettants, se fasse le centre d'une propagande active et résolue. Ceux qui ont le bonheur de commander l'attention par leur parole provoqueront des réunions dont les journaux mettront ensuite les détails sous les yeux du public. Ceux qui savent se faire lire imprimeront des brochures, à défaut de discours. Les coups que chacun portera seront multipliés par les mille voix de la presse. Il faut s'adresser, sous toutes les formes, à l'intelligence et à la raison du pays. Quand les pièces de ce grand procès auront été mises à la portée des moindres esprits; quand chacun sera bien convaincu que les principes dont nous demandons l'application sont les mêmes qui avaient triomphé en 1830, alors, nous l'espérons, le pays se montrera plus sage que son gouvernement. Le droit, la liberté, le progrès ne manqueront pas de défenseurs.

— Nous lisons dans le *National :*

Quoi! vous gouvernez la France depuis autant de temps qu'il en a fallu à Napoléon pour asseoir son gouvernement et conquérir l'Europe; on vous a donné chaque année un milliard et quarante mille soldats; vous jouissez, dites-vous, d'une prospérité matérielle qui n'a pas d'exemple; vous avez eu à votre service des hommes qui, selon vos panégyristes officiels, étaient l'élite de la France, vous les avez compromis à votre suite, marqués de votre sceau, et *le calme dont nous jouissons* enfante, selon vous, comme conséquences naturelles, des *dangers intérieurs* qui menacent l'ordre constitutionnel! et il se trouve que, de votre propre aveu, vous frappez à toutes les portes sans pouvoir trouver des ministres! Des gens que vous pouvez croire inféodés à votre système aiment mieux aujourd'hui dissimuler leurs convictions que d'entrer dans le gouvernement. Et vous dites ailleurs que ces hommes sont des ambitieux!

Votre gouvernement est donc quelque chose de bien précaire, de bien misérable, puisque ceux-là surtout qui en ont fait partie ne veulent pas y rentrer, malgré cette ambition dévorante dont vous les accusez! Certes, jamais position pareille ne s'était rencontrée, depuis qu'il y a au monde des gouvernements et des oppositions. Jamais on n'avait vu un pouvoir déclarer lui-même que nul ne veut marcher avec lui; jamais ministres n'ont mis une royauté autant à découvert, et pris à tâche de démontrer que la guerre dirigée contre eux s'attaque surtout à une individualité que la constitution leur fait une loi de tenir cachée.

Lorsque les coalitions de l'Europe furent aux prises avec Napoléon, elles répétaient sans cesse qu'elles en voulaient seulement à sa personne, et non pas à la France; mais lui se gardait d'admettre cette distinction qui devait causer sa perte. Nos ministres sont moins jaloux du salut de la couronne. Ils disent, ils impriment, ils répètent en cent façons que la coalition menace le prince, qu'elle dédaigne de gouverner sous lui, et cela à la veille du jour où le corps électoral assemblé donnera peut-être gain de cause à la coalition parlementaire. Il y a là une sorte d'imprudence régicide qui nous ferait frémir si nous partagions quelques-unes des illusions qui après juillet causèrent tant de maux.

Maintenant nous n'avons plus à nous occuper des fautes du ministère: ce sera à la royauté à lui en demander compte, et peut-être répondra-t-il qu'elles étaient inévitables dans le système donné. A cette heure le gant est jeté. La France électorale va avoir à prononcer si, dans son intime conviction, nous occupons en Europe le rang qui nous appartient; elle dira si elle approuve la politique suivie à l'égard de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse. Au moment où elle rendra son verdict, elle pourra voir la révolution trahie en Belgique, notre commerce de transit sacrifié aux intérêts de l'Angleterre et de la Hollande, et nos frontières replacées dans l'état où les avaient réduites les traités de 1815.

Enfin elle aura à déclarer si elle juge que MM. Molé et Montalivet mettent la personne royale suffisamment en dehors des débats politiques, et la proclamation d'aujourd'hui pourra l'aider encore à se former une opinion sur ce sujet. Nous ne doutons pas qu'après avoir considéré ce qui se passe chez nous et autour de nous le corps des électeurs ne donne raison à la minorité de la chambre; mais si nous nous trompions, ce serait un malheur seulement pour les partisans du privilége électoral, car la France, dans l'erreur de ses représentants officiels, ne verrait autre chose qu'un argument de plus en faveur de la réforme.

BELGIQUE.

Le protocole est enfin connu. Avant de dire l'effet qu'il a produit à Bruxelles, nous devons enregistrer la sensation qu'a éprouvée la place d'Anvers à la lecture de l'art. 9, relatif à la navigation de l'Escaut. On ne voyait à la bourse que découragement et consternation, on n'entendait que des plaintes. Les négociants anversois ont compris l'avenir dont les menace cette nouvelle machination qui tranche la question de navigation au profit exclusif de la Hollande. On peut dire sans trop d'exagération que la conférence a rétabli la fermeture de l'Escaut. A Bruxelles, où l'intérêt politique est seul en mouvement, l'impression a été différente. Là on a pu voir éclater l'indignation du patriotisme. Deux réunions patriotiques ont eu lieu hier, l'une chez M. Ducpétiaux, l'autre chez M. de Mérode, indépendamment des sociétés particulières qui continuent à se rassembler jusqu'à ce que la crise actuelle se dénoue.

Les délégués des provinces, et notamment de Liége, étaient fort nombreux chez M. Ducpétiaux. Les représentants de la chambre présents à la séance ont garanti, au nom de la plus grande partie de leurs collègues, que la ligne de *persévérance et de courage* tracée par le discours du roi et sanctionnée par l'adresse de la chambre serait imperturbablement suivie.

Les mesures adoptées dans les différentes prévisions sont à la fois fortes et prudentes. Là tous les membres présents se sont obligés à une discrétion de 24 heures pour déjouer les intrigues de l'ennemi qui n'épargne aucune manœuvre pour prolonger l'incertitude des esprits.

Le 31 au soir, les membres principaux de l'opposition se sont prononcés sur le parti qu'il conviendrait d'adopter après le rapport qui devait être lu le lendemain par M. de Theux. Voici, dit-on, ce qui a été décidé.

Dès que le ministre aura terminé la lecture de son rapport, un membre de l'opposition, les uns désignent M. Gendebien, les autres M. Dumortier, formulera une proposition à peu près ainsi conçue :

« Considérant que lors de la discussion de son adresse au roi, la chambre des représentants a proclamé son intention *irrévocable* de ne subir aucun morcellement territorial et a donné pouvoir au gouvernement d'entamer des négociations, dans ces vues, la chambre passe à l'ordre du jour sur la communication ministérielle. »

Cette proposition conserve l'honneur belge dans toute sa pureté. La chambre déclare de nouveau qu'à quelque prix que ce soit, elle ne se soumettra au morcellement. Tout est là.

Le ministère, qui craint la manifestation de l'opinion publique, a fait publier ce matin par quelques organes ministériels

que le rapport serait renvoyé à lundi. Cette tactique, dont le but transparent était d'écarter la foule du palais des représentants, a manqué son but; la masse des curieux qui s'est réunie aux abords du palais législatif est tellement compacte qu'il est presque impossible à ceux qui ont des billets de se frayer un passage jusqu'aux tribunes de la chambre.

M. de Theux est monté à trois heures à la tribune; par l'amas de paperasses étalées devant lui, il était facile de conjecturer qu'il ne quitterait pas ce poste de long-temps. Son rapport sans fin est l'histoire détaillée de tous les protocoles que les cinq puissances ont fabriqués, de toutes les notes échangées, des adhésions données, suspendues, accordées avec restriction, puis accordées purement et simplement. C'est l'histoire que tout le monde sait. L'assemblée paraissait visiblement fatiguée de ces minutieuses redites, on voyait l'impatience se manifester par des accès bruyants de toux. Ce que tout le monde attendait, c'était la conclusion qu'allait poser le ministre; mais à cinq heures le ministre n'avait pas fini et l'on pensait que le rapport ne serait pas lu en entier dans la séance.

La foule n'avait point quitté les rues d'alentour. Les groupes se composaient surtout d'étudiants à la parole grave, au maintien digne. Cela ne ressemble pas aux agitations parisiennes; mais si le feu prend aux poudres, on doit croire que l'explosion sera terrible. (*Siècle.*)

Tribunaux.

MOEURS JUDICIAIRES IRLANDAISES. — CONDAMNATION A MORT.

Le nombre des crimes s'était tellement multiplié, depuis quelque temps, dans le comté irlandais de Tipperary, que le gouvernement avait cru devoir nommer une commission extraordinaire pour juger les accusés.

Plusieurs individus, qui comparaissaient la semaine dernière devant cette commission, ont été déclarés coupables d'incendie, de violences à main armée et de meurtre. Ces divers procès n'offraient rien de particulier, et nous n'en aurions pas entretenu nos lecteurs sans les incidents si tristes et si dramatiques de la dernière séance.

C'était lundi que la commission devait prononcer les sentences contre les accusés. Une foule immense, impatiente de connaître le résultat qui pourtant n'était que trop certain, encombrait la salle de justice et tous les lieux circonvoisins.

A onze heures et demie, les juges Burton et Perrin prirent place sur les siéges. Un silence de mort régnait dans l'assemblée. Le greffier se leva, et d'une voix émue ordonna au geôlier de placer à la barre du tribunal deux des condamnés, Williams Walshe et Cornélius Hikey. Les deux prisonniers entrèrent presque aussitôt. Ils paraissaient fort agités. « Milords, dit Walshe, dès qu'il eut franchi le seuil de la porte, j'ai une prière à vous adresser : donnez mon corps à ma mère qui est une pauvre abandonnée! »

En ce moment une vieille femme s'écria du sein de la foule : « Oh! oh! vos seigneuries.... donnez-moi son corps.... » Les sanglots étouffèrent ses cris.

« Qu'on fasse sortir cette femme! » ordonna l'un des juges.

Le silence était effrayant. Les officiers de police obéirent; mais les cris déchirants de la mère du condamné retentirent long-temps encore après son expulsion.

Les formalités ordinaires en pareille circonstance ayant été remplies, M. le juge Perrin adressa un long et touchant discours aux deux accusés, et finit en les condamnant à mourir mercredi prochain 6 février, ne leur laissant aucune espérance de salut.

« Milord, s'écria une seconde fois Walshe, tout ce que je demande, c'est que vous donniez mon corps à ma mère.

— Je n'ai pas le pouvoir, répondit M. le juge Perrin, de faire droit à une pareille requête.

—Le corps de mon fils! je veux son corps! »hurla plutôt que cria la vieille mère de Walshe, qui était parvenue à rentrer dans la salle d'audience; mais elle ne fut pas plus heureuse cette fois que la précédente; on la jeta à la porte.

Deux autres individus, James Kelly et Williams Hourigan, déclarés coupables de meurtre sur la personne d'Edouard Hogan, furent alors placés à la barre, et le juge se préparait à prononcer la sentence, lorsque Kelly, levant en l'air une main mutilée, s'écria : « Comment est-il possible que j'aie tué un homme d'un coup de pierre, avec une pareille main? » Quant à Hourigan, il tomba sur ses genoux, et dit en fondant en larmes : « Milords, milords! pitié pour moi! je ne suis pas coupable! »

Le silence s'étant enfin rétabli, et la terrible sentence ayant été prononcée, une jeune femme, la femme de Kelly, réclama le corps de son mari. Elle obtint la même réponse que la mère de Walshe; on la jeta à la porte.

En quittant la salle d'audience, Hourigan regarda fixement les juges, et prononça les paroles suivantes d'un ton solennel : « Dieu soit avec vous, enfants, car je suis innocent! »

Faits Divers.

Quelques troubles se sont manifestés, le 22 janvier, au marché de Bourgueil. Le matin, avant que les habitants eussent pu faire leur provision, on s'aperçut que le nommé B..., marchand blâtier de la compagnie d'Alonne (Maine-et-Loire), achetait au prix qu'on lui demandait une grande quantité de blé.

La conduite de cet individu souleva quelques femmes et quelques ouvriers qui, irrités de ces achats, desquels devait résulter une hausse, s'emparèrent du blâtier, et sans doute l'eussent maltraité, si la gendarmerie n'était parvenue à l'arracher de leurs mains.

On s'empressa de vendre sur-le-champ à prix débattu le blé qui n'avait point encore été enlevé. Cette mesure rétablit promptement la tranquillité et le marché s'est terminé sans agitation. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

—Le pont en fil de fer de Vic-le-Comte-sur-Allier a cédé pour la deuxième fois sous un poids trop lourd. La première fois il ne put résister à l'épreuve d'usage. On l'avait reconstruit plus solide et plus beau; mais il y a quelques jours, pendant qu'une charrette lourdement chargée le traversait, le pont a cédé de nouveau. La charrette est tombée dans l'Allier d'une hauteur considérable; tout a été brisé en mille pièces et perdu pour le propriétaire. Le charretier a été sauvé.

LE PRIX DU TALENT. — « Je me souviens, disait Talma dans une conversation recueillie par M. Audibert, je me souviens qu'un jour, après avoir lu dans un journal l'affreux récit d'un crime commis par une jeune fille, armée d'un coutelas, et coupant la gorge à un enfant de trois à quatre ans, je crus voir rouler à mes pieds la tête de cette pauvre petite créature; je levais mes yeux effrayés pour éviter cet horrible spectacle, et devant moi, oui, devant moi, j'aperçus, agitant son couteau ensanglanté, le monstre resté tranquille après son exécrable attentat. Je me mis à fuir, et, le mot est vrai, c'était bien une fuite; courant çà et là dans les rues, j'allais, je venais, lorsque, me trouvant à la porte d'une église, j'entrai : c'était St-Eustache, où je fus baptisé.

» On célébrait la messe, les prêtres chantaient de leurs voix tristes et solennelles, les cierges brûlaient, l'orgue faisait rouler sous les voûtes ses accents mélancoliques. Je demeurai, tantôt debout, tantôt à genoux sur la pierre, je ne sais combien de temps. Ce que je devins le reste de la journée, je l'ignore; mais le soir je jouais *Hamlet;* je me fis peur à moi-même dans la scène où, levant le poignard sur ma mère, je dis à l'ombre fatale :

Je ne pourrai jamais...

Ces terreurs viennent-elles de mon ame, de mon imagination, de mes nerfs? Et qu'importe, puisque je souffre! Mais pourquoi me plaindre? Je subis la loi commune; je paie quelque peu de talent par une délicatesse d'organes qui est la source de cruelles douleurs, de pénibles et longs ennuis. »

BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER.

Cinq pour cent	110 30	110 30	110 30	110 30
Quatre pour cent	102 20			
Trois pour cent	78 40	78 40	78 40	78 40
Rentes de Naples	98 85	98 85	98 85	98 85
Actions de la banque	2600			
Quatre canaux	1252 50			

GYMNASE-LYONNAIS.

Mercredi 6 février 1839. — Au bénéfice de M. Breton. — Sixième représentation du PIED DE MOUTON, mélodrame bouffon en trois actes. — CANDINOT, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Librairie

DE GIBERTON ET BRUN, PETITE RUE MERCIÈRE, 11.

AVIS AUX AGRICULTEURS COMMENÇANTS, par M. Césaire Nivière. —1 vol. très-grand in-8°. — Prix : 5 f.

Sous presse :

PRÉCIS D'HISTOIRE UNIVERSELLE, par M. François, professeur d'histoire de la Faculté des lettres de Lyon. — 1 vol. in-12. (2068)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Me Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

ANNONCES DIVERSES.

(8083) A VENDRE *pour cause de mauvaise santé.* — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère.

S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(1751) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à Me Jogand, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 5.

(6315) A VENDRE, *pour cause de mauvaise santé.*—Ancien fonds d'herboristerie et d'épicerie, bien situé et très-achalandé.

S'adresser à Me Chastel, notaire.

A LOUER *de suite.*—Appartement agencé, de trois pièces, situé place de l'Herberie, n° 3, au 3e.

S'adresser à M. Bertholon, audit local.

(8085) AVIS.

LE DEPOT DE VINS à l'enseigne du Clos de Vougeot, qui était l'hiver dernier place des Terreaux, palais St-Pierre, n° 19, est maintenant rue Luizerne, n° 4 *bis*, près la place St-Pierre.

On y trouve toujours des vins de choix en bouteilles, de toutes qualités, ainsi qu'en pièces et 1/2 pièces, tels que bourgogne, bordeaux, beaujolais, etc.; le tout à des prix modérés.

(6319) On demande de suite, pour exploiter une branche d'industrie, des jeunes gens intelligents et sachant bien se présenter; une tenue recherchée est de rigueur.

S'adresser, le matin, de 8 à 10 heures, et le soir, de 3 à 4 1/2, rue St-Dominique, 4, au 3me.

(6317) Une bourse a été trouvée.

S'adresser chez MM. Dumond et Renard, quai des Augustins, 78.

MINES GRANGETTE ET DE LA CULATTE RÉUNIES.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le lundi onze courant, à onze heures du matin, dans la salle de la Bourse.

D'après les statuts, les porteurs de dix actions au moins ont seuls le droit d'assister à cette assemblée. (1752)

(6278) A VENDRE, *pour cause de santé.* — Un joli magasin d'épicerie, agencé tout à neuf, bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser chez M. Curtillet, horloger, place du Collége.

(6818) A LOUER *de suite.* — Vastes magasins au rez-de-chaussée, premier étage de six pièces au-dessus, le tout réparé à neuf, rue Lanterne, n° 14, en face la rue Luizerne.

S'adresser au propriétaire, place Neuve-des-Carmes, n° 3, au 3e.

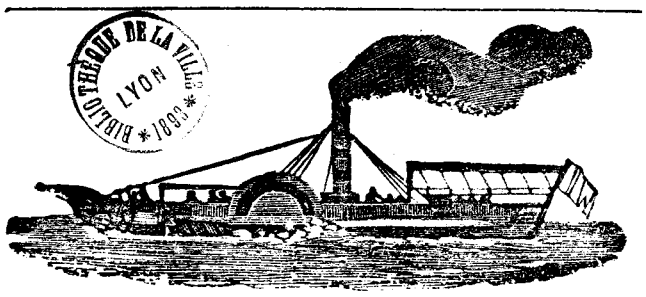

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

SERVICE DE LYON A AVIGNON EN UN JOUR.

Départs tous les matins, à six heures, place de la Charité. (2067)

Plumes Perry.

Les plumes métalliques, fabriquées par la maison PERRY, se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de finesse, d'élasticité, de durée et de perfection. Elles conviennent à tous les genres d'écritures, française, anglaise, etc.; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extrafines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture.

Elles se vendent chez tous les marchands de papier. (8084)

MALADIES SECRÈTES ET FLUEURS BLANCHES,
RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

AU MIROIR FIDÈLE.

GUICHARD et ARBOD, rue de l'Archevêché, n° 5, en face le pont Tilsitt,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils représentent la maison ANGÉ ET Ce, de Paris, pour la fabrication des parquets mosaïques en bois indigènes et exotiques de toutes couleurs. Ces parquets, confectionnés par des procédés mécaniques, ne laissent rien à désirer pour la beauté et le fini, et surpassent en solidité et en richesse tout ce qui s'est fait en ce genre.

On peut dès à présent en voir plusieurs échantillons, et notamment un parquet de salon tout posé. MM. les amateurs du beau sont invités à prendre connaissance de ces nouveaux produits.

On trouve toujours chez eux un grand assortiment de glaces nues et montées, et glaces de rencontre; ateliers d'étamage et de dorure sur bois, réparations de vieilles glaces, cadres dorés pour glaces et tableaux. Ils encadrent les gravures, se chargent des poses, transports et emballages. (6303)

Maladies Secrètes
ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

LE FLACON : 2 FR. 25 C. — LA BOITE : 1 FR. 50 C.

SIROP ET PATE

DE MOU DE VEAU

AU LICHEN D'ISLANDE,

Par P. GAGE, pharmacien, rue Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

Contre les *rhumes, toux, catarrhes, coqueluches,* et surtout contre la *phthisie pulmonaire.* Chaque préparation portera la signature PAUL GAGE.— Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et Cheysson, rue de la Fromagerie, à Lyon; Michel, à Tarare.

P. S. On trouve aussi aux adresses ci-dessus le TAFFETAS GOMMÉ pour les CORS et DURILLONS, de M. Paul Gage, pharmacien à Paris. (794—3568)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.